



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Le Lycée de la Venise Verte, représenté par Monsieur Laurent BAYENAY, Proviseur

D'une part

Et

Le Club des Entrepreneurs du Niortais représenté par Monsieur Denis ALLIER, Président

La présente convention marque la volonté commune des deux partenaires de collaborer et d'apporter chacun une contribution aux besoins exprimés ci-après.

ARTICLE 1- Objet

La présente convention a pour objectif de :

- Renforcer et développer des axes de coopération entre le milieu scolaire et le monde professionnel
- Contribuer à une meilleure insertion des élèves/étudiants/stagiaires dans la vie professionnelle
- Créer des interactions entre les chefs d'entreprises et les jeunes, sous l'autorité du chef d'établissement

ARTICLE 2 - Les axes de coopération

Le lycée de la Venise Verte accepte que :

- les plannings de stages et le descriptif des sections soient diffusés auprès des chefs d'entreprises soit via le site INTERNET ou en utilisant la base de donnée du club
- les élèves participent, lorsque c'est possible, à la réalisation d'évènements pour le club : ces évènements devront entrer dans le cadre pédagogique et n'ouvriront pas droit à rémunération individuelle mais uniquement de l'établissement. La liste des événements auxquels participeront les étudiants devra au préalable être validée par le chef d'établissement
- les invitations aux soirées des entrepreneurs jugées appropriées soient diffusées auprès des jeunes sur les écrans interactifs et dans le journal interne du lycée.

De son côté le Club des Entrepreneurs du Niortais proposera à ses membres :

- de participer aux oraux des élèves et des étudiants selon des plannings fournis à l'avance par le Lycée de la Venise Verte au conseil d'administration du Club des Entrepreneurs Niortais qui se chargera de les diffuser à ses adhérents.
- de participer aux tables rondes du lycée pour parler de leur métier aux élèves et étudiants selon des plannings fournis à l'avance par le Lycée de la Venise Verte au conseil d'administration du Club des Entrepreneurs Niortais qui se chargera de les diffuser à ses adhérents.
- l'accès aux informations concernant les périodes de stage et formations dispensées au sein des établissements sur le site internet du Club des Entrepreneurs

ARTICLE 3 - La mise en place

Pour mettre en place ce partenariat et cibler ces actions, le lycée de la Venise Verte se charge d'élaborer un questionnaire à destination des chefs d'entreprises permettant de recueillir des informations concernant :

- * l'accueil des étudiants en stage (oui/non ; niveau souhaité ; section),
- * la visite des élèves de leur structure (oui/non),
- * la participation des professionnels aux jurys d'examens (oui/non),
- * la présentation, lors de tables rondes, de leurs activités (oui/non).

Ce questionnaire, validé par le conseil d'administration du Club des Entrepreneurs du Niortais, leur sera envoyé par courrier et par mail par le Club des Entrepreneurs du Niortais aux chefs d'entreprise. Les données récoltées seront transmises au chef de travaux du Lycée de la Venise Verte.

ARTICLE 4 - Animation du partenariat

L'animation et le suivi de ce partenariat seront assurés par :

Pour le Lycée de la Venise Verte, Mr Bayenay, Proviseur et par délégation, M. Castro, Chef de Travaux

Pour le Club des Entrepreneurs du Niortais, Monsieur Denis ALLIER, Président

Un bilan sera fait en fin d'année scolaire

ARTICLE 5 - Durée

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les deux parties. Elle est conclue pour l'année 2013-2014 et sera tacitement reconduite tous les ans.

Elle peut néanmoins être résiliée soit par entente amiable des deux signataires, soit par un seul signataire sous préavis de trois semaines par échange de correspondance entre les parties.

Fait à Niort, le 26 Mars 2014

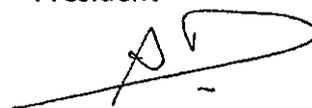
Pour le Lycée de la Venise Verte
Monsieur Laurent BAYENAY

Proviseur



Pour le Club des Entrepreneurs du Niortais
Monsieur Denis ALLIER

Président



**EDUCATION NATIONALE,
PARTENAIRE DES ENTREPRISES**



**CLUB DES ENTREPRENEURS
du niortais**

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre l'établissement scolaire : *Lycée Général et Technologique de LA VENISE VERTE de NIORT*

Représenté par : Le Proviseur, *Laurent BAYENAY*

Et: *Le Club des Entrepreneurs du Niortais*

Représenté par : Le Président, *Denis ALLIER*

Pour le Lycée Lycée Général
et Technologique
de LA VENISE VERTE de NIORT

Laurent BAYENAY

Proviseur

A Niort, le *26 Mars 2014*

Pour le Club des Entrepreneurs
du Niortais

Denis ALLIER

Président